



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/24
6 juin 2005



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarantième-sixième réunion
Montréal, 4 - 8 juillet 2005

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI
DE L'ANNÉE 2005**

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 735 467 \$US pour les amendements à son Programme de travail de 2005, plus 62 510 \$US de frais d'appui d'agence.
2. Les activités proposées dans le cadre des amendements au Programme de travail de l'ONUDI sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Préparation de projet :			
RPD de Corée	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale	15 000	15 000
Oman	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale	30 000	30 000
Qatar	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale	30 000	30 000
Sous-total pour la préparation de projet :		75 000	75 000
A2. Prorogation du projet de renforcement des institutions :			
		tonnes PAO	
Oman	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase II)	7,5	68 467
Sous-total pour les projets de renforcement des institutions :		68 467	68 467
A3. Autres activités :			
Algérie	Étude sur les HCFC	85 000	85 000
Cambodge	Atelier de formation et de sensibilisation dans le secteur des fumigènes (bromure de méthyle)	30 000	30 000
Croatie	Étude sur les HCFC	40 000	40 000
Égypte	Étude sur les HCFC	70 000	70 000
Jamahiriya arabe libyenne	Étude sur les HCFC	45 000	45 000
Niger	Étude sur les HCFC	30 000	30 000
Nigeria	Étude sur les HCFC	100 000	100 000
Roumanie	Étude sur les HCFC	45 000	45 000
Soudan	Étude sur les HCFC	45 000	45 000
Sous-total pour les autres activités :		490 000	490 000
SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR CONSIDÉRATION INDIVIDUELLE			
B1. Préparation de projet :			
Algérie	Préparation d'un plan national d'élimination des SAO (y compris CTC/TCA)	72 000	
Arabie saoudite	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale	30 000	
Sous-total pour la préparation de projet :		102 000	
Sous-total		735 467	
Frais d'appui d'agence (7,5 % pour la préparation de projet et le renforcement des institutions et pour les autres activités d'un coût supérieur à 250 000 \$US et 9 % pour les autres activités de moins de 250 000 \$US) :		62 510	
Total :		797 977	

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE**A1 : Préparation du projet**

RPD de Corée : Préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale (15 000 \$US)

Observations du Secrétariat du Fonds

3. L'ONUDI a demandé le financement 15 000 \$US pour la préparation de projet, plus frais d'appui d'agence, pour le plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour la RPD de Corée. Cette demande est proposée en tant que partie d'un projet conjoint avec le PNUE. L'examen de cette proposition est présenté dans les amendements au programme de travail du PNUE, paragraphes 4 à 11, document UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/22.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de l'activité au niveau de financement figurant au tableau 1.

Oman : préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale (30 000 \$US)

Qatar : préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale (30 000 \$US)

Recommandations du Secrétariat du Fonds

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités de préparation de projet aux niveaux de financement indiqués au tableau 1.

A2 : Prorogation des projets de renforcement des institutions

(a)	Oman (phase II)	68 467 \$US
-----	-----------------	-------------

6. La description du projet de renforcement des institutions pour le pays mentionné ci-dessus est présentée à l'Annexe I du présent document.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet présenté ci-dessus au niveau de financement indiqué au tableau 1. Le Comité exécutif souhaiterait faire part au gouvernement d'Oman des observations présentées à l'Annexe II du présent document.

A3 : Autres activitésRecommandations du Secrétariat du Fonds

8. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités énumérées dans la section A3 du tableau 1 au niveau de financement indiqué.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR CONSIDÉRATION INDIVIDUELLE

B1: Préparation de projet

Algérie : préparation d'un plan national d'élimination des SAO (y compris CTC/TCA) (72 000 \$US)

Observations du Secrétariat du Fonds

9. L'ONUDI a demandé un financement d'un montant de 72 000 \$US, plus frais d'appui d'agence, pour préparer un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour l'Algérie. À sa 37^e réunion, le Comité exécutif a approuvé un montant de 42 000 \$US, plus frais d'appui d'agence, au titre de la coopération bilatérale à la demande du gouvernement allemand afin de préparer un PGEF portant sur toute la consommation restante, autre que celle du secteur de la réfrigération pour lequel un PGF avait été approuvé en vertu de la Décision 31/48. En réponse à la demande d'éclaircissement du Secrétariat, l'ONUDI a indiqué que l'Algérie lui avait demandé de préparer le PGEF et que, de plus, on lui avait fait part que l'Algérie avait demandé à l'Allemagne d'annuler son projet et de rendre les fonds non utilisés. Le Secrétariat a reçu une copie d'un e-mail envoyé à cet effet par le Bureau national algérien de l'ozone au GTZ. Le Secrétariat a reçu ensuite une correspondance en provenance d'Allemagne indiquant que l'activité de préparation de projet était en cours de discussion entre les gouvernements algérien et allemand.

10. Au moment de la rédaction de ce document, le Secrétariat n'a pas reçu de la part de l'Allemagne, partenaire bilatéral, la demande d'annulation de l'activité préparatoire existante. La demande de préparation de projet de l'ONUDI semble donc faire double emploi.

11. En ce qui concerne le niveau de financement, on peut envisager une aide pour l'élimination des 15 % restant par rapport à la consommation de base dans le secteur de la réfrigération, étant donné que le PGF éliminera 85 %. Cette consommation restante se situe autour des 43 tonnes PAO. Un financement d'un montant d'environ 30 000 \$US pourrait être éligible pour les activités préparatoires, conformément à la Décision 45/54 sur les lignes directrices pour les PGEF. Même si ces lignes directrices se rapportent aux pays à faible volume de consommation de SAO, le niveau d'aide à la préparation de projet y est comparable dans le cas présent.

12. Le gouvernement allemand a fait savoir au Secrétariat que son PGEF était en grande partie réalisé et qu'il ne resterait probablement pas ou très peu de fonds non utilisés sur les 42 000 \$US approuvés à la 37^e réunion. Le Secrétariat attend de savoir s'il est proposé à l'ONUDI de reprendre le projet préparé par l'Allemagne ou de s'engager dans une autre collaboration.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

13. En instance.

Arabie saoudite : Préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale (30 000 \$US)Observations du Secrétariat du Fonds

14. L'ONUDI a demandé un financement d'un montant de 30 000 \$US, plus frais d'appui d'agence, pour préparer un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour l'Arabie saoudite.

15. À sa 24^e réunion, le Comité exécutif a reçu de la part de l'ONUDI une demande de financement pour la mise en place d'un Bureau national de l'ozone en Arabie saoudite. Le Comité exécutif a décidé « d'envoyer une lettre à l'Arabie saoudite pour lui demander instamment de ne pas demander de financement au Fonds multilatéral » (Décision 24/37). Le Secrétariat a communiqué cette décision à l'Arabie saoudite le 24 avril 1998.

16. À sa 29^e réunion, le Comité exécutif a décidé entre autres que « Le PNUE supprimerait l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis de son plan d'activités » (Décision 29/15(b)) et en plus de « charger le Secrétariat d'adresser une lettre à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, classés initialement parmi les pays non visés à l'Article 5, afin de leur rappeler la décision VI/5(e) adoptée par les Parties contractantes à leur sixième réunion » (Décision 29/16). Le Secrétariat a communiqué cette décision à l'Arabie saoudite le 16 décembre 1999.

17. Le Secrétariat n'a aucune trace d'une réponse de la part de l'Arabie saoudite à la correspondance mentionnée ci-dessus et a donc conseillé à l'ONUDI de chercher des éclaircissements sur le contexte de la demande de support financier. L'ONUDI a fait savoir que la consommation de CFC en Arabie saoudite indique que le pays risque d'avoir des difficultés à respecter les mesures de réglementation de CFC pour 2005. Ce pays a communiqué une consommation de 1 300 tonnes PAO de CFC en 2003. La phase de 50 % de réduction implique 899 tonnes PAO pour l'Arabie saoudite en 2005.

18. L'ONUDI a communiqué que lors d'une réunion de réseau récente à laquelle assistait l'Arabie saoudite, le PNUE et l'ONUDI avaient examiné avec ce pays « comment aider l'Arabie saoudite à respecter ses obligations dans le cadre du Protocole de Montréal. Il a été convenu que bien que la première mesure d'assistance soit le programme de pays, une aide plus directe et concrète est nécessaire. C'est pourquoi, il semble plus opportun de demander un PGF/programme de pays ou, mieux adapté encore, un PGEF/programme de pays, dans le cadre duquel la coopération entre le PNUE, l'ONUDI et l'Arabie saoudite commencerait conjointement afin d'éviter les retards et le risque de non-respect des obligations ». L'ONUDI a ajouté que « l'Arabie saoudite ne demande pas le transfert de technologies et la conversion d'équipements de fabrication, mais plutôt l'élimination de la consommation dans le secteur de l'entretien, l'harmonisation des politiques et des législations et la prise en compte des petites et moyennes entreprises du pays. Le projet concret étudiera les possibilités de mobiliser dans ce but des fonds dans le pays ».

19. Le Secrétariat a reçu ensuite de l'ONUDI une copie de la lettre datée du 8 mai 2005 adressée par le gouvernement saoudien au PNUE et à l'ONUDI, demandant au PNUE d'inclure dans son plan d'activités de l'année 2005 la préparation d'un programme de pays et la mise en place d'un bureau national de l'ozone. Cette lettre demandait également une assistance dans la

préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale, étant entendu que les éléments ne portant pas sur les investissements seraient traités par le PNUE. La copie de la lettre est jointe au présent document.

20. Le niveau de financement demandé correspondrait aux critères applicables.

Recommandations du Secrétariat

21. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande de financement destinée à la préparation d'un PGEF/programme de pays pour l'Arabie saoudite à la lumière des informations présentées ci-dessus et en prenant note des problèmes éventuels de non-conformité que le pays risque de connaître.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Oman : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	ONUDI
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Décembre 2000	79 000
Total	79 000
Montant demandé pour la prorogation (Phase II) (\$US)	68 467
Montant recommandé pour l'approbation (\$US)	68 467
Coût d'appui d'agence (\$US)	5 135
Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	73 602
Date d'approbation du programme de pays	Déc. 2000
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	--
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (1999), (tonnes PAO)	269,3
Consommation totale des SAO déclarée dernièrement (2004) (tonnes PAO)	168,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	248,4
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	13,7
(b) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0,1
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	1,0
Consommation la plus récente des substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	98,7
(a) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(b) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	25,9
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	24,0
(a) Annexe C Groupe I (HCFC)	20,0
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
Montant approuvé pour les projets (\$US)	784 493
Montant décaissé (à partir de mai 2005) (\$US) :	328 304
SAO à éliminer (tonnes PAO)	13,1
SAO éliminées (à partir de mai 2005) (tonnes PAO)	0

Rapport périodique

1. La mise en œuvre des activités liées au Protocole de Montréal se déroule en Oman avec succès. Durant la période de référence du rapport, le Bureau national de l'ozone de l'Oman a mis en œuvre dans ce pays les activités du Plan de gestion des frigorigènes (PGF). Un total de vingt deux agents des douanes et techniciens de la réfrigération ont suivi une formation. Le gouvernement d'Oman a commencé à élaborer une réglementation destinée au contrôle et à la gestion des SAO dans le cadre du Décret royal N° 73/98. Un permis et un système de quota pour les entreprises qui importent et revendent des SAO ont été mis en place en accord avec les calendriers d'élimination du Protocole de Montréal. De plus, des campagnes de sensibilisation ont pris place par le biais de la radio, de la télévision et d'imprimés ainsi que dans le cadre de

conférences dans les écoles. Bien que la consommation de bromure de méthyle ait cessé, les agriculteurs ne savent pratiquement rien des produits de remplacement du bromure de méthyle, entraînant le risque que cette production reprenne. En 2003, l'Oman était considéré en situation de non-respect de ses obligations de réglementation du méthyle chloroforme. En réponse, l'Oman a introduit une interdiction de l'importation de méthyle chloroforme.

2. Le programme d'activités se rapportant au Protocole de Montréal fait partie de l'engagement de l'Oman à éliminer sa consommation de SAO d'une façon réglementée et efficace. Le Bureau national de l'ozone (NOU) fait partie du ministère des Municipalités régionales, de l'Environnement et des Ressources en eau et représente le centre de coordination des activités liées au Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone coordonne la mise en place des projets en coopération avec les ministères concernés. La stratégie de l'élimination des SAO en Oman se fonde sur le confinement, la récupération et le recyclage des frigorigènes, la mise en œuvre de mesures de contrôle, les campagnes de sensibilisation du public et les activités de formation pour les techniciens frigoristes.

Plan d'action

3. Le Plan d'action du projet de renforcement des institutions est incorporé dans le processus de planification nationale sous l'égide du secteur du développement durable. Le Bureau national de l'ozone est responsable de la mise en œuvre du programme du renforcement des institutions et de la surveillance de la mise en œuvre de l'élimination. L'Oman poursuivra la mise en œuvre des projets restants dans le cadre du PGF afin de réaliser d'ici janvier 2007 une réduction de 85 % de la consommation de CFC et de halons. Les activités prévues pour 2006-2007 comprennent la réalisation d'améliorations importantes dans la base de données des SAO, le renforcement des procédures existantes de permis concernant les SAO, l'application efficace des réglementations liées aux SAO, l'amélioration des échanges d'informations avec les autres parties du Protocole de Montréal et la poursuite d'un vaste programme de sensibilisation du public afin de soutenir l'élimination des SAO.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROROGATIONS DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOUMIS À LA 46^E RÉUNION

Oman

1. Le Comité exécutif ayant examiné le rapport présentant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'Oman, il prend note avec satisfaction que les données communiquées par ce pays au Secrétariat de l'ozone étaient inférieures à la moyenne de ses données de référence des CFC pour la période 1995-1997. L'Oman semble donc respecter les niveaux de gel de consommation de CFC. Le Comité exécutif remarque également que, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, l'Oman a pris des mesures importantes destinées à éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit en particulier de la mise en œuvre d'une législation destinée à contrôler les importations de SAO et d'un système de surveillance de la consommation de SAO, de l'organisation d'atelier de formation s'adressant aux agents des douanes et de l'organisation d'activités de sensibilisation pour renforcer l'engagement des parties prenantes d'éliminer les SAO. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts de l'Oman pour réduire la consommation de SAO. C'est pourquoi le Comité espère qu'au cours des deux prochaines années l'Oman poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités du plan de gestion de frigorigènes, réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de SAO.



UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION

46th Executive Committee of the
Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol

UNIDO 2005 Work Programme Amendment

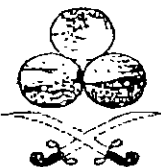
UNIDO

2005 Work Programme Amendment

Section 1

Consolidated table giving project preparation
and non-investment projects in all countries
and sectors

Item	Country	Title of Project	Sector	Type	Project Value (w/o A.S.C.) in US\$	A.S.C in US\$	Requested Amount (US\$) in Work Programme 2005 (incl. A.S.C.)	A.S.C %	Duration in months	Remarks
Institutional strengthening										
1	Oman	Renewal of institutional strengthening, Phase II	SEV	INS	68,467	5,135	73,602	7.5	24	
1	Total	INS projects			68,467	5,135	73,602			
Technical assistance projects										
1	Algeria	HCFC Survey	SEV	TAS	85,000	7,650	92,650	9	18	
1	Croatia	HCFC Survey	SEV	TAS	40,000	3,600	43,600	9	18	
1	Egypt	HCFC Survey	SEV	TAS	70,000	6,300	76,300	9	18	
1	Libya	HCFC Survey	SEV	TAS	45,000	4,050	49,050	9	18	
1	Niger	HCFC Survey	SEV	TAS	30,000	2,700	32,700	9	18	
1	Nigeria	HCFC Survey	SEV	TAS	100,000	9,000	109,000	9	18	
1	Romania	HCFC Survey	SEV	TAS	45,000	4,050	49,050	9	18	
1	Sudan	HCFC Survey	SEV	TAS	45,000	4,050	49,050	9	18	
8	Total	TAS projects			460,000	41,400	501,400			
Training projects										
1	Cambodia	Training and awareness workshop in the fumigants sector (methyl bromide)	SEV	TRA	30,000	2,700	32,700	9		
1	Total	TRA projects			30,000	2,700	32,700			
Project Preparation										
1	Algeria	Preparation of a national ODS phase-out Plan (incl. CTC/TCA)	SEV	PRP	72,000	5,400	77,400	7.5	12	
1	DPR Korea	Preparation of a Terminal Phase-out Management Plan	SEV	PRP	15,000	1,125	16,125	7.5	12	
1	Oman	Preparation of a Terminal Phase-out Management Plan	SEV	PRP	30,000	2,250	32,250	7.5	12	
1	Qatar	Preparation of a Terminal Phase-out Management Plan	SEV	PRP	30,000	2,250	32,250	7.5	12	
1	Saudi Arabia	Preparation of a Terminal Phase-out Management Plan	SEV	PRP	30,000	2,250	32,250	7.5	12	
5	Sub-Total	PRP projects			177,000	13,275	190,275			
15		GRAND TOTAL			735,467	62,510	797,977			



To: R. Shende
Head of OzonAction
UNEP / DTIE
Fax: +33144371474

S. M. Si Ahmed
Director
Multilateral Environmental Agreements
UNIDO
Fax: + 431 26026 6804

Cc: A. Al-Wadaee
Regional Network Coordinator for West Asia Network
UNEP / ROWA
Fax: + 973 17825110 / 1

Dear colleagues,

The Kingdom of Saudi Arabia ratified the Vienna Convention, Montreal Protocol, London Amendment and the Copenhagen Amendment in March 1993. Since that date, Saudi Arabia has honored its obligations towards the Protocol by phasing out Ozone Depleting Substances (ODSs) through the national regulatory frameworks and voluntary measures taken by industries both in the public and private sectors.

To date, the actions taken by Saudi Arabia allowed it to comply with the freeze and reduction measures with no financial assistance from the Multilateral Fund of the Montreal Protocol, established for that purpose. However Saudi Arabia, among other Article 5 countries, is facing challenges in pursuing its task and fulfilling its obligations particularly in terms of its compliance towards the 2005 and beyond phase out measures.

In this connection, and taking into account the expertise gained by Montreal Protocol regime and the implementing agencies in ODS phase out particularly eliminating consumption in the servicing sector, updating and harmonization of policies and legislations, monitoring and combating illegal trade, capacity building and addressing SMEs, Saudi Arabia wishes to benefit from the knowledge that could be transferred through the implementing agencies to assist Saudi Arabia in complying with its obligations under the Montreal Protocol.

Accordingly, we would like to herewith request UNEP to include in its business plan for 2005 preparation of a country programme and set up of a national ozone unit.

Kingdom of Saudi Arabia

Ministry of Defense & Aviation
Presidency of
Meteorology & Environment

Number : _____
Date : _____
Attachment : _____

PME



On the other hand, we would like to request UNIDO for assisting to prepare a terminal phase out management plan with the understanding that non-investment components such as the training on good practices in refrigeration and the training of custom officers will be handled by UNEP.

مرفوض

Dr. Ahmed A. Ashoor

Deputy for Env. Affairs